



# Assistance sexuelle Oser passer à l'acte

**L'assistance sexuelle des personnes handicapées en France : un sujet sensible, un sujet d'actualité. Faire Face a donc décidé d'y consacrer un dossier à travers plusieurs thématiques. Quelles avancées et quelles limites (pages 32 à 36) ? Qui sont les assistants sexuels et que proposent-ils (pages 37 à 39) ? Que disent ceux qui sont contre (pages 40 et 41) ? Et ceux ayant eu recours à l'assistance sexuelle (pages 42 et 43) ?**

**Les questions liées à la sexualité touchent chaque individu, handicapé ou pas, dans ce qu'il a de plus intime et l'amènent à s'interroger sur ses propres pratiques, ses propres jugements de ce qui est "bien" ou "mal" pour lui et qu'il voudrait "bien" ou "mal" pour les autres. À chacun, à la lecture de ce dossier, de se faire sa propre opinion. Connaître et comprendre c'est aussi pouvoir décider librement.**

**Reportage photos : Frédérique Jouval**  
fredjouval@yahoo.fr

Photographe indépendante, Frédérique Jouval approche et saisit les êtres et les situations avec un regard à la fois informatif, créatif et sensible. En 2001, elle s'est rendue aux Pays-Bas pour un reportage auprès du SAR, association fondée il y a 30 ans, qui propose la mise en relation de personnes en situation de handicap avec des assistants sexuels.

Ses photographies illustrent ce dossier.

# Préliminaires sur un point sensible

**L'année 2011 s'annonce décisive pour l'assistance sexuelle en France. Au programme, dès les prochaines semaines : une proposition de loi et une rude bataille en perspective prenant l'opinion publique à témoin. De quoi nous poser des questions sur les joies et les misères de notre propre vie sexuelle.**

En recouvrant petit à petit, par la rééducation, l'usage de ses bras et de ses mains, Dominique a pu faire jouir son corps « *quand il était trop en manque* ». Aujourd'hui, elle rejoint régulièrement son partenaire sexuel. « *Il n'y a entre nous que de l'affection.* »

## LA SEXUALITÉ AU CŒUR DE COLLOQUES ET DÉBATS

La frustration éprouve tout aussi douloureusement un couple d'amoureux. Son infirmité motrice cérébrale oblige Vincent Duval<sup>(2)</sup>, 24 ans, à se déplacer en fauteuil roulant. Céline, 23 ans, n'a pas de difficulté motrice mais présente une autre forme de handicap. Après avoir longtemps résidé dans les mêmes institutions, ils sont retournés chez leurs parents respectifs. Avec l'espoir de vivre bientôt ensemble, voilà six ans qu'ils n'échangent, pour se donner du plaisir, que baisers et caresses.

« *Elle est les jambes, je suis la tête, on se complète parfaitement*, confie Vincent. *Faire l'amour nous unirait davantage.* » L'un comme l'autre connaît bien son corps et sait comment il réagit. Ce qui leur manque ? « *On voudrait discuter avec une personne qualifiée, lui expliquer comment on compte faire, qu'elle nous dise si c'est ou non la bonne méthode pour partager le même plaisir. De quoi aurions-nous l'air en restant en plan, sans avoir su nous y prendre ?* »

La sexualité, et plus encore ce qui leur manque en ce domaine, est devenue, ces dernières années, l'un des sujets très prisés des personnes en situation de handicap. Bon nombre en parlent désormais ouvertement, sans fausse pudeur.

« *Il ne se passe pratiquement pas une semaine sans qu'un colloque, une conférence, y soit consacré, avec témoignages à l'appui* », observe Charly Valenza qui s'exprime régulièrement dans de telles réunions

**L**a frustration inspire souvent les plus beaux cris du cœur. Célèbres ou inconnus, bien des poèmes l'attestent. « *... Pouvoir me laisser aller à mes fantasmes / Sans crainte de me sentir jugée / Pouvoir exprimer ma féminité, / Mes désirs sans la moindre honte. / Être encore et toujours une femme, / Malgré et avec mes différences. / Dites-moi que tout cela est encore possible...* » Ainsi Dominique Véran<sup>(1)</sup> a-t-elle décrit ce qu'elle a ressenti pendant dix ans.

En 1996, une négligence médicale la plonge dans le coma pendant trois mois. Elle en ressort complètement paralysée. « *Le personnel soignant le lui avait fortement déconseillé, mais mon mari, infirmier, a tenu à se charger de mes soins, de ma toilette. Il s'occupait aussi du ménage et des enfants. Je me sentais toujours la même, mais j'avais changé à ses yeux.* »

Le plaisir que lui donne son mari en la caressant ne satisfait bientôt plus la jeune femme. « *Faute de rapport sexuel, ce plaisir n'était pas partagé. Je n'en ai plus voulu. Être privée de sexualité m'a rendue agressive. J'accablais mon mari de reproches. Notre séparation devenait inévitable.* » Recevoir du plaisir sans être désirée, Dominique l'aurait accepté d'un tiers la laissant indifférente. Mais considérant le désir comme une preuve d'amour, elle ne pouvait pas admettre que son mari n'en manifeste plus.

(1) Représentante départementale suppléante de l'APF dans les Alpes-Maritimes.

(2) Membre de la Commission nationale politique de la jeunesse de l'APF, en charge du blog jeunes.

(3) [www.choisirsavie13.fr](http://www.choisirsavie13.fr)

(4) [www.defisdecivilisation.com](http://www.defisdecivilisation.com)



où il représente l'association Choisir sa vie 13<sup>(3)</sup>. Il n'a donc pas manqué le colloque "Handicap : affectivité, sexualité, dignité" organisé par la Mairie de Paris et l'association Ceux qui font les défis (CQFD), le 26 novembre dernier<sup>(4)</sup>, au cours duquel, la question du recours à des assistants sexuels par les personnes en situation de handicap a été largement abordée. Il a également participé, en 2009, au film de Jean-Michel Carré, *Sexe, amour et handicap*, que France 2 a programmé en principe pour fin février, en deuxième partie de soirée. Un excellent grand reportage. Il montrera à l'opinion publique à quel point s'impose, dans certains cas, le recours à des assistants sexuels. Un acte permettant à des corps en souffrance de ressentir du plaisir sexuel et de la tendresse. Des moments d'érotisme et, au besoin, d'apprentissage (*lire pages 37 à 39*). Avoir filmé ses bienfaits devrait favoriser les avancées prévues pour qu'un tel service d'assistance sexuelle soit reconnu par les pouvoirs publics comme un droit. Une nouvelle étape après la reconnaissance


## Une compensation du handicap

Le recours à un assistant sexuel doit entrer dans les prises en charge spécifiques de la prestation de compensation du handicap. Une revendication, avec parfois des nuances, des associations qui soutiennent le projet.

De 100 € par mois actuellement, ces prises en charge servent aux achats de médicaments, de matériels et de services non remboursés.

*« Nous demandons le doublement de la somme pour y inclure le recours à un assistant sexuel, indique Marcel Nuss\*. La personne devra en payer une partie, sinon ce serait de l'assistanat. Mais à 120 € la séance, tarif à envisager, elle ne pourra pas en assumer la totalité avec son AAH. Certes, on ne meurt pas de privation sexuelle. Et les consultations chez les sexologues ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale. Mais il est essentiel de travailler pour le bien-être de la personne. Elle coûte moins cher à la société quand elle se sent bien dans sa peau. »*

\* Voir note (8), page 36.

du droit à la sexualité des personnes handicapées.  
« Celui-ci est fondé par la charte européenne des droits fondamentaux du 7 décembre 2000, la loi du 11 février 2005 et la Convention des Nations  »



☞ *unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France le 18 février 2010* », rappelle Pascale Ribes, vice-présidente de l'APF.

## L'ASSISTANCE SEXUELLE À LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

Reste donc à démontrer que : premièrement, l'assistance sexuelle des personnes lourdement handicapées – il ne s'agirait que d'elles – ne relève pas de la prostitution, au demeurant légale en France. Deuxièmement : que la mise en relation d'une personne en situation de handicap avec un(e) assistant(e) sexuel(le), et réciproquement, doit échapper aux lois réprimant le proxénétisme. Celles-ci s'appliqueraient, sinon, aux services d'accompagnement sexuel qui mettraient en relation personnes handicapées et assistant(e)s sexuel(le)s, ou à toute personne qui aiderait à les mettre en relation (famille, professionnels médico-sociaux). Une démonstration à laquelle se sont attelées plusieurs instances. La première a été le Collectif Handicaps et Sexualités, officiellement créé en mars 2008. Regroupant la Coordination handicap et autonomie, Handicap international, l'AFM et l'APF, il a travaillé sur un argumentaire. Et aussi favorisé, en janvier 2010, la création, au sein du CNCPH<sup>(5)</sup>, d'un groupe de travail "Sexualités, vie affective et parentalité" comptant une vingtaine d'associations.



**"DROITS NATURELS"**  
Article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 à laquelle se réfère le préambule de la Constitution de 1958. **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.**

Mission de ce groupe : préparer la contribution du CNCPH portant notamment sur l'assistance sexuelle. « *Nous devons remettre toutes nos contributions fin février 2011, en vue de la préparation de la deuxième conférence nationale du handicap prévue pour juin prochain, indique le président du CNCPH, Patrick Gohet. Le moment venu, je me prononcerai très officiellement sur l'assistance sexuelle. Avoir décidé que le CNCPH devait l'inscrire à son programme me paraît déjà significatif.* »

La plupart de leurs droits ont été obtenus à l'initiative des personnes concernées elles-mêmes, rappelle Patrick Gohet. Au Conseil qu'il préside, siègent également des familles de personnes en situation de handicap et des professionnels de santé. « *La sexualité est un point important du regard que l'on porte sur le handicap. Il faut traiter ce qui se rapporte à l'assistance sexuelle avec beaucoup de sérieux, de précaution et de résolution.* »

## UNE PROPOSITION DE LOI ET UN SERVICE POUR LES PLUS DÉPENDANTS

Un avis que partage entièrement Jean-François Chossy. Rapporteur de la loi du 11 février 2005, il a toujours orienté son action politique en faveur des personnes en situation de handicap. Nul n'est mieux placé que lui pour atteindre son nouvel objectif : élaborer et présenter, à partir des synthèses de tous les travaux qui lui auront été

remis, et en concertation avec leurs auteurs, une proposition de loi. D'une façon ou d'une autre, elle donnera la possibilité d'instituer, en France, un service d'assistance sexuelle « pour les personnes lourdement dépendantes ».

Le député de la Loire (7<sup>e</sup> circonscription) prévoit de déposer son texte à l'Assemblée nationale « dans le courant du premier trimestre 2011 ». Date à laquelle cette proposition sera soumise au vote? « Je ne maîtrise pas le calendrier parlementaire. » La bataille s'annonce rude. Jean-François Chossy sait pouvoir rallier un certain nombre de collègues. Mais il s'attend aussi à de vives et nombreuses critiques, « surtout d'intervenants un peu prudes et prudents, mais pas réellement eux-mêmes concernés ». Un camp qui a peaufiné lui aussi sa stratégie, en s'entourant également de juristes (lire pages 40 et 41).

En tant que « porte-voix », Jean-François Chossy veut faire passer ce message : « Il s'agit d'un besoin réel pour des personnes qui ne connaissent pas leur corps, qui ne peuvent même pas le toucher en raison de leur paralysie, mais qui ont néanmoins toute leur lucidité, toutes leurs émotions. Elles ont besoin, de temps en temps, de pouvoir exprimer leurs pulsions. »

## HALTE AU TERRORISME SEXUEL ; OUI AUSSI AU REGARD QUI SÉDUIT !

Précision de Pascale Ribes : le recours à un assistant sexuel n'est pas LA seule réponse à apporter à ces personnes. « Ce doit être, ponctuellement, un choix possible. Une issue permettant, à un moment donné, de libérer son corps que le handicap emprisonne. »

L'action ne se limitera pas au Parlement. L'association nationale CH(S)OSE, fondée à l'initiative du Collectif Handicaps et Sexualités a annoncé, le 5 janvier, sa volonté de militer en faveur d'un accès effectif à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, notamment à travers la création de services d'accompagnement sexuel. Mener à bien un tel projet de service sera précisément l'objectif d'une autre association qui verra le jour officiellement début mars dans la région Paca. De son côté, l'IFTS<sup>(6)</sup> compte mettre en place une formation d'assistant(e)s sexuel(le)s. Quand les

(5) Conseil national consultatif des personnes handicapées.

(6) Institut de formation de travailleurs sociaux - [www.ifts-asso.com](http://www.ifts-asso.com)

(7) Psychiatre, anthropologue, directeur d'enseignement de sexologie à l'université Paris-Descartes, auteur, entre autres, de *Le Sexe et l'amour*, éditions Odile Jacob.

## Le prix d'une liberté

Aucun texte de loi ne le stipule, mais la sexualité commence à être reconnue, en France, comme une liberté fondamentale. « La preuve : l'installation, peu à peu, de parloirs sexuels dans les prisons françaises, indique M<sup>e</sup> Emmanuel Pierrat\*. Les pouvoirs publics considèrent que la privation de liberté ne doit pas s'accompagner pour autant de privation de sexualité. Mais il reste bon nombre d'institutions et d'établissements, les hôpitaux par exemple, où patients et résidents ne peuvent vivre leur sexualité. »


On peut aussi raisonner par défaut. « Bien sûr que la sexualité est un droit, affirme M<sup>e</sup> Marc-André Ceccaldi\*\*, puisque sa perte par accident est reconnue comme un préjudice méritant réparation. » Le montant de la réparation peut varier de 5 000 à 50 000 €. Le ou la partenaire habituel(le) de la personne indemnisée peut se voir attribuer la même somme. Encore faut-il prouver que l'accident a directement provoqué le préjudice et que celui-ci existe bien. On peut recourir à plusieurs techniques. Exemple : un ruban fragile est placé le soir autour du pénis au repos. Si le ruban est brisé le matin, c'est qu'il y a eu érection nocturne.

\* Avocat au barreau de Paris, auteur de *Le Sexe et la loi* (Éditions La Musardine), membre du comité de rédaction de *Sexologie*, revue européenne qui fait autorité - [www.cabinet-pierrat.com](http://www.cabinet-pierrat.com)

\*\* Avocat au barreau de Marseille, spécialiste de l'indemnisation des préjudices corporels [www.preziosi-handicap.org](http://www.preziosi-handicap.org)

premiers services fonctionneront-ils en France? Nul ne veut s'engager sur une date. Motif : ne pas susciter de faux espoirs.

Comment l'opinion publique réagira-t-elle? « Nous sommes soumis à une sorte de terrorisme sexuel », répond le Dr Philippe Brenot<sup>(7)</sup>. Il dénonce les représentations et les idées fausses véhiculées par les médias, bien souvent, et surtout par Internet sur les sites pornographiques. Résultat : trop de femmes s'étonnent, en le regrettant, de ne pas avoir d'orgasme, d'éprouver moins fréquemment que leur partenaire habituel l'envie de faire l'amour. Trop d'hommes s'interrogent, en les déplorant, sur la longueur et l'endurance de leur pénis. « En psychothérapie, une consultation sur deux porte sur des difficultés dans le couple, dans les relations affectives et sexuelles, avec des répercussions graves sur la santé, comme les dépressions. »

Rappel de quelques vérités fondamentales : la sexualité n'est pas du tout innée, mais totalement apprise. Même chez les animaux, par imitation. « Or, en France, on parle beaucoup de sexualité, mais on ne l'apprend nulle part, pas même pendant les études de médecine. » Et on ne peut faire bien l'amour avec un(e) partenaire que si l'on sait s'aimer soi-même. « Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les matrones, sages-femmes de l'époque, encourageaient les femmes à se masturber jusqu'à l'orgasme. En croyant, sans doute avec raison, qu'elles augmenteraient ainsi leur 

☞ *fertilité. Aujourd'hui, la plupart des femmes qui ne jouissent pas avec leur partenaire ne se sont jamais masturbées auparavant. En revanche, une femme qui sait faire monter l'excitation chez elle peut jouir en quelques minutes. »*

Autant d'arguments plaidant en faveur du recours à des assistants sexuels par les personnes en situation de handicap. Il pourrait servir d'apprentissage pour les unes qui souhaiteraient en rester là. Pour les autres, il servirait de préliminaires demandant une suite avec un(e) partenaire.

Cependant, malgré sa réputation sur ce terrain, la population française n'apprend pas non plus à séduire. D'où le thème, "Handicap et séduction", de l'intervention de Marcel Nuss<sup>(8)</sup> aux 24<sup>es</sup> journées d'études d'APF Formation en janvier dernier sur "Les inter-dits" : « *Il faut avoir le sens de sa propre valeur et confiance en soi, devait-il expliquer. Tout se joue au niveau psychologique, pas au niveau physique. On s'appuie sur un état d'être, sur l'énergie que l'on porte en soi. »*

Comment procéder? « *La séduction passe à 80 % par le regard. Il faut un regard caressant, mais pas insistant. À éviter absolument : le regard qui désabille. »* Son lourd handicap n'a pas empêché Marcel

## Le droit à l'amour

Ne nous trompons pas néanmoins. Même de très grande qualité, le recours à un assistant sexuel ne procurera pas les mêmes sensations qu'une étreinte amoureuse. Mieux vaut savoir aussi que devoir payer quelqu'un n'est pas toujours gratifiant.

Le recours à un assistant sexuel n'est qu'une réponse parmi d'autres. Il y a aussi le soutien psychologique, les sextoys, la rééducation de la sphère génito-sexuelle pratiquée dans les centres de rééducation fonctionnelle. On peut aussi acquérir davantage d'autonomie par des séances de kinésithérapie ou de sexothérapie. L'épanouissement de sa personnalité, la participation à la vie sociale augmentent, à tout âge, les chances d'améliorer sa vie sexuelle. L'étincelle qui embrase les cœurs doit pouvoir se produire chez tout le monde. Et dans les mêmes lieux de rencontre : notamment les discothèques et les boîtes de nuit, les sites spécialisés sur Internet, Facebook, les terrasses des cafés et les endroits dits "branchés".

Nuss de se marier et d'avoir deux enfants. Chacun peut-il, comme lui, séduire sans avoir besoin de bouger le petit doigt? Les embrasements du cœur s'expriment mieux, en général, par les yeux que par les gestes ou les mots. ●

■ Texte Jean-Louis Rochon

(8) Fondateur de la Coordination handicap et autonomie - [www.coordination-handicap-autonomie.com](http://www.coordination-handicap-autonomie.com)



## Assistants sexuels

# Corps solidaires pour corps solitaires<sup>(1)</sup>

**Mais qui sont donc les assistants sexuels, ces femmes et ces hommes prêts à répondre au manque crucial de sensualité et de sexualité des personnes en situation de handicap ? Quelles sont leurs motivations ? Et que proposent-ils ? En Suisse, en 2009, dix d'entre eux ont suivi une formation à l'accompagnement sensuel et érotique. Dans le respect de l'autre et d'eux-mêmes.**

**“R**echerche femmes et hommes âgé(e)s au minimum de 30 ans, se reconnaissant des qualités humaines, d'écoute de l'autre, de maîtrise du toucher, un sens aigu de ses propres limites, une personnalité équilibrée, à l'aise dans sa sexualité et au bénéfice d'une bonne santé, travaillant par ailleurs au moins à 50 %.

» Suite à cette annonce dans la presse paramédicale en 2008, l'association suisse SEXualité et Handicaps Pluriels (SEHP) a reçu une centaine de réponses, puis recueilli une quarantaine de dossiers et finalement sélectionné douze candidats. Six femmes et six hommes de 30 à 50 ans, souvent en couple, avec ou sans enfant, ont ainsi suivi, en français, quelque 300 heures de formation théorique et pratique. Sous la responsabilité de la SEHP<sup>(2)</sup>, ils sont devenus assistant(e)s sexuel(le)s en juin 2009 et proposent à des personnes en situation de handicap une suppléance sensuelle et érotique, uniquement dans le corps-à-corps, hors de toute relation sentimentale.



### « NI DES HÉROS, NI DES SAINTS. »

Sans être un métier, l'offre se veut de qualité professionnelle. Depuis leur certification, dix assistants sexuels exercent cette activité rémunérée en Suisse romande, auprès d'une soixantaine de personnes. « Il y a beaucoup plus de demandes d'assistantes sexuelles femmes, donc peu encore d'assistants sexuels actifs », précise Catherine Agthe Diserens, coordinatrice et responsable, avec ses collègues, de la

(1) Titre extrait du livre *Accompagnement érotique et handicaps : au désir des corps, réponses sensuelles et sexuelles avec cœur* de Catherine Agthe Diserens et Françoise Vatré, Éditions de la Chronique sociale, 2006.

(2) Association suisse romande SEXualité et Handicaps Pluriels (SEHP), sous la présidence de Catherine Agthe Diserens, sexo-pédagogue spécialisée et formatrice pour adultes - Tél. : 00 41 21 807 43 26 ou 00 41 22 361 15 29 - [www.sehp.ch](http://www.sehp.ch)



⇒ formation et de la supervision, un suivi régulier pour analyser et réajuster l'activité de chacun. *« Les assistants sexuels ne sont ni des héros, ni des saints, ni des âmes en peine d'amour. Ils ont besoin de régulièrement prendre du recul pour repenser leur positionnement et leur implication face aux attentes parfois complexes des bénéficiaires. »*

Mais quelles sont les motivations de ces femmes et de ces hommes? Citoyen belge, marié, père de trois enfants et kinésithérapeute, Jacques répond simplement : *« Parfois, durant des séances de rééducation, je recevais les confidences de personnes handicapées à la recherche d'un partenaire. J'ai donc décidé de mener cette activité, ni par charité, ni par devoir. Je suis juste content de le faire. J'accompagne six bénéficiaires réguliers dont un couple. Même si certaines rencontres sont difficiles, de par la spasticité des gestes de la personne, par exemple, ces moments sont souvent joyeux! »*

## DU CHASTE FRÔLEMENT AU CORPS-À-CORPS DÉNUDÉ

Un premier contact permet aux deux partenaires d'échanger leurs souhaits, leurs limites respectives et les informations pratiques, tel le coût de la prestation : 150 francs suisses pour environ une heure et demie, soit 120 euros, hors frais de déplacement et quelle que soit la nature des attentes.

Puis, dans une chambre d'hôtel ou du domicile plongée dans une ambiance relaxante, la rencontre prend forme au rythme du bénéficiaire et selon ses

## Et ailleurs ?

L'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap a vu le jour aux Pays-Bas au début des années 80, avec un premier service d'aide à la vie sexuelle, le Sar, créé en 1982. Le Danemark, l'Allemagne, la Suisse ont suivi. Des pays de culture protestante et germanique. Hors de l'Europe, elle se pratique également en Israël, par exemple, ou aux États-Unis.

## L'assistance sexuelle : une alternative à la prostitution

En France, la confusion règne entre assistance sexuelle et prostitution\*. Pourtant, un certain nombre d'aspects les différencient. Outre la motivation de départ souvent différente, un aspect pratique d'abord : la prostitution est un métier, à la différence de l'accompagnement sexuel qui, pratiqué de manière ponctuelle, ne permet pas d'en vivre. Les assistants sexuels exercent donc une profession par ailleurs.

Ensuite, du point de vue de la qualité de la prestation proposée, la professionnelle du sexe réalise chaque acte spécifique sur une durée tarifée au quart d'heure. L'objectif habituel est d'atteindre un résultat, sans forcément pouvoir tenir compte des difficultés des clients pour y parvenir.

L'assistant sexuel, lui, est sélectionné, formé et supervisé pour proposer une approche progressive et respectueuse des besoins spécifiques, sans attente de performance.

\* Le métier de prostitué(e) est, en soi, légal en France, à la différence du proxénétisme, qui consiste à mettre en lien un client avec une péripatéticienne.

désirs : effleurements en douceur, tendres berce-ments, corps-à-corps en peau-à-peau, massage intégral aux huiles parfumées ou caresses intimes jusqu'à la masturbation. La délicatesse d'une caresse ou la force d'une étreinte parvient aussi, parfois, à faire frissonner une nuque ou vibrer un dos pour atteindre un "para-orgasme", un plaisir intense en dehors de la sphère génitale.

### LE DÉSIR DANS LE RESPECT DES LIMITES

En jeu, face aux désirs du bénéficiaire, entrent aussi les limites de l'assistant(e). Jusqu'où celui-ci accepte-t-il d'aller ? Jusqu'à la pénétration ? Non, répond la majorité d'entre eux, mais pas tous. Deux des dix certifiés en Suisse romande se disent prêts à accepter d'aller "jusqu'au bout" de l'acte selon la qualité de la relation avec le bénéficiaire. Estelle Corelus ne fait pas partie de ceux-là. Assistante sexuelle en Suisse romande depuis un an, elle a déjà répondu à une dizaine de demandes et accompagné sept hommes dont deux régulièrement. « *J'accepte d'être déshabillée et touchée mais je refuse toute forme de pénétration, buccale ou génitale, énonce posément la quadragénaire, en couple et maman d'un enfant. Ce qui m'importe est la qualité de présence à l'autre et à soi-même, pour être à l'écoute des envies et sensations du bénéficiaire et y répondre au mieux de mes possibilités.* »

Jacques insiste aussi sur la responsabilité de l'assistant(e) qui, bien souvent, initie le bénéficiaire : « *Il s'agit parfois pour les femmes d'une toute première expérience attendue depuis fort longtemps. La plupart d'entre elles sont avant tout à la recherche*



**Formé en Suisse romande, Pascal, unique assistant sexuel français, exerce en Île-de-France de manière bénévole en lien avec le Collectif Handicaps et Sexualités.**  
[www.sensualite-handicap.com](http://www.sensualite-handicap.com)

*de sensualité. D'autres ne souhaitent que regarder le corps d'un homme nu, sans toucher, ni être touchées.* »

En France, le recours à un(e) assistant(e) sexuel(le) n'est pas encore autorisé. Mais le sujet devrait être au cœur de la prochaine conférence nationale du handicap en juin. Une proposition de loi sur le sujet est en cours de rédaction et l'association nationale CH(S)OSE, créée à l'initiative du Collectif Handicaps et Sexualités<sup>(3)</sup> a annoncé, le 5 janvier, sa volonté de militer en faveur d'un accès effectif à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, notamment à travers la création de services d'accompagnement sexuel. « *Près de 80 candidats français sont sur liste d'attente depuis 2009, précise Marcel Nuss, membre actif du Collectif Handicaps et Sexualités qui milite pour la mise en place d'une formation ad-hoc. Restera ensuite à ouvrir les esprits et la législation.* » ●

■ Texte Carole Bourgeois



**Coordonné par Catherine Agthe Diserens et Yves Jeanne, le numéro 29 de la revue *Reliance*, consacré à la question de l'assistance sexuelle et intitulé "Au risque du désir", paraîtra fin 2011 sous la forme d'un livre dans la Collection Connaissances de la diversité dirigée par Charles Gardou - Tél. : 05 61 75 15 76 - eres@editions-eres.com**

(3) Le Collectif Handicaps et Sexualités, fondé en mars 2008, regroupe la Coordination handicap et autonomie, Handicap international, l'AFM et l'APF.

# « *Tout acte sensuel ou sexuel doit se situer hors d'un champ marchand.* »

**Pour le Mouvement du Nid <sup>(1)</sup>, l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap s'apparente purement et simplement à de la prostitution. Marcelle Provost, sa déléguée départementale dans le Loiret, s'explique.**

*Faire Face* : La loi du 11 février 2005 prévoit le droit à compensation des conséquences du handicap. Quand une personne est privée d'accès à sa sexualité, à cause de son handicap, cette compensation peut-elle prendre la forme d'une assistance sexuelle ?

**Marcelle Provost** : Le droit à la sexualité n'est pas à ce jour inscrit dans le droit français et ceci nous semble tout à fait bien car qui dit "droit" dit pour l'État devoir mettre en œuvre les moyens de satisfaction des droits. Si le droit à la sexualité existait, ceci voudrait dire qu'il y aurait des devoirs de sexualité pour des personnes en charge de satisfaire les droits.

Des personnes en situation de handicap vivent une vie affective et sexuelle satisfaisante, sans doute pas toutes, loin de là, mais je ne pense pas que cet aspect de la vie personnelle des personnes handicapées soit à couvrir par le droit à compensation, des personnes valides pouvant, elles aussi, tout à fait se plaindre d'une vie affective et sexuelle non satisfaisante. Il n'y a donc pas sur ce plan une spécificité liée au handicap.

La loi du 11 février 2005 prévoit le respect de l'intimité des personnes handicapées ce qui doit permettre de respecter leur droit à une vie affective et sexuelle avec les personnes de leur choix, même

(1) Le Mouvement du Nid a été créé en 1937 par le Père André-Marie Talvas. Il milite pour une société sans prostitution - [www.mouvementdunid.org](http://www.mouvementdunid.org)



dans les institutions. Il y a certes encore beaucoup à faire pour appliquer réellement ce droit mais c'est bien par ce biais que les personnes en situation de handicap pourront vivre la vie affective et sexuelle de leur choix.

*FF* : Certains pays européens, comme les Pays-Bas, sont très favorables à l'assistance sexuelle, allant jusqu'à la rembourser tandis que d'autres l'assimilent à de la prostitution. Pourquoi un tel écart d'interprétation ?

**M. P.** : Les pays qui ont mis en place une assistance sexuelle pour les personnes handicapées sont tous des pays dans lesquels la prostitution est légalisée. Se prostituer y est reconnu comme un métier. Le remboursement de l'assistance sexuelle par les assurances sociales ne préjuge pas de la dénomination du métier. En effet, aux Pays-Bas, l'assistance sexuelle s'appelle de la prostitution spécialisée. La France, quant à elle, est un pays abolitionniste



(de la réglementation) ce qui signifie que la prostitution est une activité libre mais pas un métier. Il n'y a pas obligatoirement écart d'interprétation, il y a écart de législation. Si la prostitution est un métier reconnu, ce métier peut s'adresser à des clients valides ou invalides. Si la prostitution n'est pas un métier, alors il ne peut être envisageable de le créer pour une catégorie de clients.

**FF :** L'assistance sexuelle peut revêtir plusieurs formes, du simple massage sensuel jusqu'à l'acte sexuel. Y a-t-il une version "soft" et paramédicale dont le Mouvement du Nid serait prêt à accepter le principe ?

**M. P. :** La sexualité relève de l'intime. Mettant en cause le corps, tout acte sensuel ou sexuel doit se situer hors d'un champ marchand.

Une personne payée lors de rapports sensuels ou sexuels voit son désir, au moins partiellement, animé par la recherche de l'argent et non pas

## Selon FDFA, « la sexualité n'est ni un métier, ni une marchandise »

L'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA), qui réunit des femmes et des hommes en situation de handicap quelle que soit leur singularité, se donne pour but de lutter contre la double discrimination d'être femme et handicapée. Elle a été fondée par Maudy Piot, tour à tour, infirmière, kinésithérapeute, psychothérapeute et psychanalyste.

Pour FDFA, « même s'il est temps de trouver des réponses aux désirs d'affectivité, d'intimité, de sexualité des personnes handicapées », il faut refuser la facilité « qui conduirait à prétendre les trouver dans le domaine marchand ». L'association s'oppose au « projet qui voudrait, en France, créer, sur l'exemple des pays qui ont prétendu faire de la prostitution un métier (Pays-Bas, Allemagne, Suisse), des "emplois" de nature sexuels, emplois qui, il faut le rappeler, sont dans ces pays clairement répertoriés dans la même catégorie légale que la prostitution ».

Tout en appelant au dialogue, FDFA conclut : « La sexualité n'est ni un métier, ni une marchandise, ni un service paramédical, ni un droit. S'il existe un "droit à la sexualité", il ne peut qu'être universel et ne saurait être réservé aux seules personnes handicapées. »

par l'envie de rapports sensuels ou sexuels. Tout rapport sexuel fait sans désir s'appelle un viol.

Selon les "prestations" qui peuvent être faites, il y a donc soit attouchements sexuels, soit viol.

Des études médicales menées auprès de personnes prostituées montrent que l'effraction corporelle (atteinte à leur corps sans désir ou viol répétitif) provoque des atteintes graves à leur santé.

Bernadette Soulier, médecin, sexologue spécialisée dans le handicap explique pourquoi l'assistance sexuelle ne peut être faite par les infirmières : « Ce serait catastrophique. Le personnel médical a un rôle de soin, pas d'acte sexuel. La blouse blanche est là pour mettre une barrière. Quand il y a passage à l'acte, on assiste à des fracas psychologiques, tentatives de suicides, pathologies graves. » Il est donc surprenant de voir qu'il y a des professions pour lesquelles le passage à l'acte sexuel aurait des conséquences catastrophiques et d'autres pour lesquelles le passage à l'acte serait normal.

À notre avis, tout acte sensuel ou sexuel est un acte qui doit rester dans le champ de la gratuité et de l'échange interpersonnel. ●

▮ Propos recueillis par Estelle Nouel